

AUTO ÉCOLE
PONCET



CHALON SUR SAÔNE
SAINT MARCEL
CHATENOY LE ROYAL

www.automotoecoleponcet.fr

Les Enjeux et Déroulement de la formation permis moto A1 et A2



La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- Les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard.

- Les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.

- La nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.

- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.



Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. **Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.**

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progressions accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Pour chaque sous-compétence associée, **des évaluations mises en place par votre formateur**, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite sont prévues.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'Épreuve Théorique Moto (ETM)

Pour être présenté à l'examen ETM le nombre de fautes en tests auto école doit se situer entre 0 et 7 fautes maximum.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen :

- Pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.
- Les résultats vous seront adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve.
- Après l'obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen plateau et circulation.

A savoir :

Il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

L'Épreuve Pratique

Pour être présenté aux épreuves pratiques il faut avoir réussi l'ETM et valider la compétence 1 (REMC) pour l'épreuve plateau, et les compétences 2, 3 et 4 du REMC.

L'épreuve pratique du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

La première : hors circulation

La seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

- Code de la route
- Sécurité et signalisation routières
- Équilibre et stabilité

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié ou le candidat doit notamment :

- Connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule,
- Freinage, etc.



- Emprunter des routes droites, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire une motocyclette sur lequel est noté le résultat vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

